



Janvier - 2018

Formation Happy : un dispositif essentiel pour une insertion réussie

Inserim propose trois formations tout au long de l'agrément de deux ans de l'intérimaire :

Happy Intégration *(1 jour dans les 2 premiers mois)*

- Développer les bonnes attitudes dans le cadre d'une prise de poste
- Intégrer les bons réflexes et codes sociaux dans un contexte professionnel
- Comprendre les notions de droit d'Alerte et droit de retrait
- Adapter les EPI suivant les principaux risques identifiés
- Mieux se connaître pour travailler plus efficacement

Happy Parcours *(1 jour dans les 6 à 12 mois de l'agrément)*

- Comprendre l'entreprise dans ses différentes dimensions
- Approfondir ses connaissances en matière de sécurité
- S'intégrer dans l'équipe pour devenir acteur de sa réussite
- Se situer dans son environnement de travail

Happy Emploi *(2 jours dès le 12^{ème} mois de l'agrément)*

- Structurer son projet professionnel en 4 étapes
- Savoir valoriser son projet professionnel lors d'un entretien de recrutement
- Evaluer ses acquis en matière de sécurité
- Expérimenter des situations d'entretiens de recrutements

Le formateur utilise différentes approches pédagogiques : mises en situation, tests de sensibilisation sécurité, tests de mémorisation, entraînements à l'entretien de recrutement

Les objectifs sont multiples : augmenter les chances d'accès à l'emploi durable, permettre à nos salariés de devenir acteur de leur réussite et de leur intégration professionnelle, être toujours plus sensibilisé à la sécurité en entreprise, préparer les participants à la rencontre avec l'entreprise.